



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

43<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2<sup>e</sup> SESSION

---

# Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

TÉMOIGNAGES

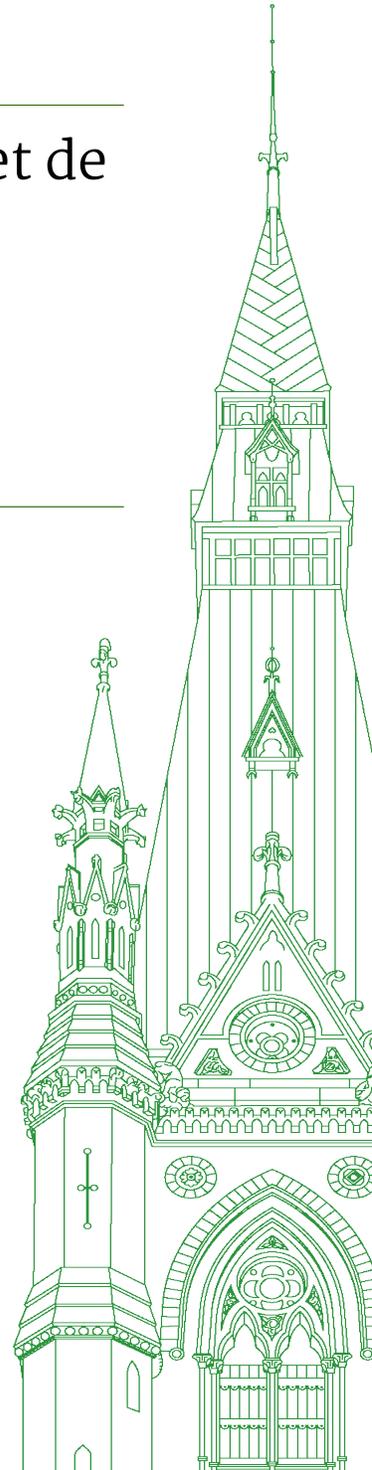
**NUMÉRO 028**

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le mercredi 5 mai 2021

---

Présidente : Mme Salma Zahid





## Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le mercredi 5 mai 2021

• (1600)

[Traduction]

**La présidente (Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.)):** Je déclare la séance ouverte.

Bonjour à tous. Bienvenue à la 28<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes.

Le Bureau de régie interne exige que le Comité respecte les protocoles sanitaires suivants. Veuillez maintenir une distance physique d'au moins deux mètres les uns des autres; portez un masque non médical, sauf si vous êtes assis et, de préférence en tout temps, y compris lorsque vous êtes assis; maintenez une bonne hygiène des mains en utilisant le désinfectant fourni à cette fin dans la pièce du Comité, et lavez-vous les mains régulièrement avec du savon. En tant que présidente, je veillerai au respect de ces mesures. Je vous remercie chaleureusement de votre coopération.

La réunion d'aujourd'hui se déroule en format hybride, conformément à l'ordre de la Chambre du 25 janvier 2021. J'aimerais vous rappeler certaines règles à suivre.

Des services d'interprétation sont disponibles pour cette réunion. Vous pouvez vous exprimer dans la langue officielle de votre choix. Au bas de votre écran, vous pouvez choisir d'entendre le parquet, l'anglais ou le français. Avec la dernière version de Zoom, vous n'avez pas à sélectionner le canal correspondant à la langue avant de parler. Si vous souhaitez prendre la parole, servez-vous de la fonction « lever la main » qui se trouve sur la barre d'outils principale.

Je rappelle à tous les participants que toutes leurs observations doivent s'adresser à la présidence. Lorsque vous ne parlez pas, votre micro doit être coupé. Le greffier du Comité et moi-même assurerons la tenue de la liste des membres qui souhaitent intervenir.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude d'impact sur le marché du travail dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Trois organisations nous donneront leur point de vue.

Je voudrais profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à tous les témoins qui prennent le temps de comparaître devant le Comité. Nous avons hâte d'entendre vos interventions des plus importantes.

Nous entendons aujourd'hui les représentants de l'Association nationale des engraisseurs de bovins: Casey Vander Ploeg est le vice-président, tandis que Jolayne Farn est la directrice des Ressources humaines, Van Raay Paskal Farms Ltd. Nous accueillons également les représentants de la Chambre de commerce de l'Atlantique: Sheri Somerville est présidente-directrice générale, et Brandon Ellis est gestionnaire principal, Politique. Nous recevons enfin Eric Dubé, président-directeur général des Serres Toundra.

Tous les groupes de témoins auront cinq minutes pour leur exposé, après quoi nous passerons aux questions.

Avant de commencer, j'aimerais obtenir le consentement des membres du Comité.

Étant donné que notre témoin Eric Dubé n'a pas de casque d'écoute, l'interprétation ne sera pas possible. Je demande l'accord du Comité pour lui permettre de présenter son témoignage sans interprétation.

**M. Maninder Sidhu (Brampton-Est, Lib.):** Je trouve que ce serait injuste, madame la greffière.

**La présidente:** Si c'est ainsi et que l'interprétation n'est pas possible, nous n'entendrons pas le témoignage de M. Dubé.

Monsieur le greffier, pouvez-vous expliquer la raison pour laquelle l'interprétation n'est pas possible pour les remarques liminaires de M. Dubé?

**Le greffier du Comité (M. Leif-Erik Aune):** Lors de la vérification sonore, le son produit par le microphone intégré à l'appareil du témoin n'était pas de qualité suffisante pour permettre une interprétation sûre. On m'informe que le service d'interprétation n'est pas possible avec la qualité de l'audio de M. Dubé. Nous pourrions faire une tentative, mais le service d'interprétation prévoit que l'interprétation ne sera pas possible, à moins d'un changement à la qualité sonore — et il n'y a aucune raison technique de s'y attendre. Les interprètes expriment leurs regrets.

**La présidente:** Si nous n'avons pas le consentement unanime du Comité, je demanderai à M. Dubé de nous soumettre un mémoire écrit.

Monsieur Regan.

[Français]

**L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.):** Madame la présidente, nul doute qu'il est très important d'avoir accès à l'interprétation simultanée pour que les membres du Comité, et même les témoins, puissent entendre les commentaires des témoins. C'est essentiel dans nos réunions.

Je me demande si l'on ne peut pas essayer encore pendant quelques minutes en demandant à M. Dubé de se rapprocher très près de son ordinateur. Cela pourrait peut-être aider.

C'est une suggestion.

[Traduction]

**La présidente:** Je vous remercie, monsieur Regan.

Pouvons-nous en faire l'essai, monsieur le greffier?

[Français]

**Le greffier:** Oui, nous pouvons l'essayer.

Monsieur Dubé, je vous prie de prendre la parole et de nous parler pendant 10 ou 15 secondes.

[Traduction]

**La présidente:** Je vois que Mme Normandin a la main levée.

[Français]

**Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ):** Oui, je veux faire un commentaire très bref pour appuyer les propos de M. Regan.

Il est important que, dans le cadre de nos privilèges parlementaires, nous puissions avoir accès à l'interprétation. Toutefois, si M. Dubé veut demeurer parmi nous, nous pourrions lui poser des questions, au moins dans le contexte des discussions que nous aurons, et il pourra y répondre par écrit.

Les analystes peuvent-ils compiler les questions que nous posons et les faire parvenir à M. Dubé, si toutefois les tests sonores ne fonctionnaient pas?

• (1605)

[Traduction]

**La présidente:** Monsieur le greffier, pouvez-vous vérifier le son de M. Dubé?

[Français]

**Le greffier:** Monsieur Dubé, pourriez-vous approcher le microphone de votre ordinateur très près de votre bouche et nous parler pendant 10 ou 15 secondes?

**M. Eric Dubé (président-directeur général, Serres Toundra):** Bonjour, je m'excuse du problème causé par le microphone. J'ai reçu la convocation il y a moins de 48 heures, et nous n'avons pas pu nous procurer un microphone pour faciliter l'interprétation et accommoder tout le monde. Je ne sais pas si les gens m'entendent bien, si le service fonctionne bien. C'est à vous de me le dire.

**Le greffier:** Je vous remercie, monsieur Dubé.

[Traduction]

On nous informe que pour des raisons de santé et de sécurité, le service d'interprétation n'est pas en mesure d'interpréter le témoignage.

**La présidente:** Je vous remercie, monsieur Dubé.

Je pense qu'il serait préférable que vous nous envoyiez un mémoire écrit, car nous tenons aujourd'hui la dernière séance où nous recevons des témoins. Nous ne pourrions pas remettre votre témoignage à une réunion ultérieure.

[Français]

**M. Eric Dubé:** Parfait, je vous remercie.

[Traduction]

**La présidente:** Je vous remercie.

Vous pouvez rester ici pour écouter les questions. Je vais vérifier auprès du greffier pour voir de quelle façon vous pourriez répondre à certaines des questions dans un mémoire écrit.

Allez-y, monsieur Dhaliwal.

**M. Sukh Dhaliwal (Surrey—Newton, Lib.):** Je vous remercie, madame la présidente.

Madame, malgré le fait que M. Dubé ne présente pas son exposé maintenant, les députés pourront assurément lui poser des questions au besoin, auxquelles il pourra répondre par écrit.

**La présidente:** En effet. C'est d'ailleurs ce que j'ai proposé à M. Dubé. Il peut rester pour écouter les échanges. Si les députés veulent obtenir des réponses à certaines questions, nous pourrions les soumettre par écrit à M. Dubé, après quoi il pourra nous répondre par écrit aussi.

Nous allons maintenant écouter nos témoins.

Ce sont les représentants de l'Association nationale des engraisseurs de bovins qui vont commencer.

Le vice-président Casey Vander Ploeg a cinq minutes pour sa déclaration d'ouverture.

**M. Casey Vander Ploeg (vice-président, Association nationale des engraisseurs de bovins):** Madame la présidente, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Mon nom est Casey Vander Ploeg, et je suis le vice-président de l'Association nationale des engraisseurs de bovins. Je suis accompagné aujourd'hui de Mme Jolayne Farn, qui est la directrice des Ressources humaines de l'une des plus grandes exploitations d'engraissement de bovins au Canada, Van Raay Paskal Farm, située dans le Sud de l'Alberta.

Je vais d'abord dire quelques mots sur qui nous sommes et ce que nous faisons.

Chaque printemps, des millions de veaux naissent dans quelque 75 000 exploitations agricoles et élevages au Canada. Après une saison à manger de l'herbe dans les pâturages, ces veaux sont vendus à des engraisseurs de bovins et placés dans un parc d'engraissement, où ils reçoivent une ration de céréales à haute teneur énergétique, de sorte qu'ils passent de 500 ou 600 livres à un poids marchand de 1 500 livres. La taille des parcs d'engraissement au Canada varie considérablement, allant de 1 000 ou 5 000 bêtes à plus de 100 000 animaux. Ces grandes exploitations emploient des centaines de personnes. Chaque année, les engraisseurs de bovins au pays rendent à terme plus de 3 millions de bêtes et génèrent 9 milliards de dollars de revenus agricoles.

Il ne fait aucun doute que la pénurie chronique de main-d'œuvre est le plus grand défi que le secteur agricole canadien doit relever. Elle entraîne des pertes de ventes atteignant plus de 400 millions de dollars par année pour notre industrie bovine, et plus de 3 milliards de dollars pour l'ensemble du secteur agricole. Malgré les efforts herculéens qui sont déployés, l'agriculture ne peut tout simplement pas attirer suffisamment de main-d'œuvre nationale pour combler ses emplois en milieu rural. Mais comme il n'y a pas de filière dans le système d'immigration pour faire venir des travailleurs agricoles, nous devons avoir recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires, ou PTET. C'est le seul moyen pour notre secteur d'avoir des travailleurs étrangers, après quoi nous déployons des efforts pour qu'ils obtiennent la résidence permanente.

Avant de céder la parole à Mme Farn pour qu'elle décrive certaines de nos préoccupations à l'égard des études d'impact sur le marché du travail, ou EIMT, et du PTET, je tiens à souligner un point d'une importance cruciale: les engraisseurs de bétail ne s'intéressent pas aux travailleurs temporaires étrangers peu qualifiés. Nous avons besoin de travailleurs qualifiés qui occupent des postes permanents à temps plein. Le PTET est conçu pour les travailleurs temporaires et ne convient pas tout à fait à notre secteur, mais c'est notre seule option.

Je vous cède la parole, madame Farn.

● (1610)

**Mme Jolayne Farn (directrice des Ressources Humaines, Van Raay Paskal Farm Ltd., Association nationale des engraisseurs de bovins):** Merci, monsieur Vander Ploeg.

Je m'adresse à vous moi qui ai travaillé 15 années dans les ressources humaines et passé 7 années frustrantes à composer avec le PTET. Le processus d'EIMT est coûteux, inefficace et ne répond pas aux besoins de l'industrie bovine. Le programme est complexe et nous oblige à embaucher des consultants en immigration pour le gérer.

De plus, des changements sont apportés au programme sans préavis. Par exemple, nous avons soumis des EIMT, et pendant qu'elles étaient traitées, le taux de salaire approuvé a été modifié. Notre demande a alors été rejetée, et nous avons dû recommencer du début — aux frais de l'employeur.

Le logement doit être réservé, inspecté et payé avant la soumission d'une EIMT et l'arrivée des travailleurs. Il faut prévoir au moins quatre mois, de sorte que nous devons payer un logement inoccupé. Nous avons versé 5 000 \$ de loyer pour une maison et jusqu'à 21 000 \$ pour des maisons qui sont restées vides pendant que nous attendions les approbations.

Les agents de Service Canada ne connaissent pas l'agriculture. Ils ne saisissent pas nos descriptions de poste, pas plus que les emplacements et les adresses en milieu rural. Les retards et les refus qui en résultent sont encore une fois aux frais de l'employeur.

Avant de soumettre une EIMT, nous devons afficher des offres d'emploi pendant 14 jours et fournir un rapport expliquant en détail notre tentative d'embaucher des Canadiens. Il est déjà arrivé que nous soumettions tous les renseignements requis et que l'EIMT soit refusée. Nous avons alors découvert que l'agent n'avait pas examiné tous les renseignements fournis.

Les délais de traitement sont beaucoup trop longs. Les offres d'emploi sont affichées deux semaines. Or, Service Canada prend quatre à huit semaines pour examiner la demande, et deux à quatre semaines supplémentaires pour l'émission du permis de travail. Il faut donc prévoir quatre à six mois avant l'arrivée d'un travailleur, en supposant qu'il n'y ait aucun problème, ce qui est rare. Avec la COVID-19, le processus est encore plus long et plus coûteux, compte tenu de la logistique des déplacements et de la nécessité de payer les salaires des travailleurs en quarantaine.

Il est important de comprendre que surmonter ces frustrations et faire venir des travailleurs agricoles étrangers au Canada constitue seulement la première étape. Une fois qu'ils arrivent, nous les aidons à obtenir la résidence permanente, ce qui peut prendre des années.

Nous nous sommes réjouis lorsque le gouvernement a annoncé qu'il prévoyait accorder la résidence permanente à quelque 90 000 travailleurs étrangers se trouvant actuellement au Canada, mais il y a également des problèmes à ce chapitre. Aucune tierce partie n'est autorisée à aider les travailleurs à soumettre leur demande. Les examens médicaux, les traductions, les lettres d'emploi, les formulaires et les passeports doivent être soumis ensemble. Le coût de la demande s'élève à plus de 1 000 \$ par travailleur, et aucun remboursement n'est accordé en cas de refus...

**La présidente:** Pardonnez-moi de vous interrompre, madame Farn, mais votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant entendre les représentants de la Chambre de commerce de l'Atlantique.

Madame Somerville, vous avez cinq minutes pour vos remarques liminaires. Vous pouvez partager votre temps avec votre collègue.

**Mme Sheri Somerville (présidente-directrice générale, Chambre de commerce de l'Atlantique):** M. Ellis prendra la parole. C'est lui qui mènera la danse.

**M. Brandon Ellis (gestionnaire principal, Politique, Chambre de commerce de l'Atlantique):** Merci beaucoup, madame Somerville.

Je remercie les membres du Comité de nous accueillir aujourd'hui, et vous aussi, madame la présidente.

Je m'appelle Brandon Ellis. Je suis le gestionnaire principal des politiques de la Chambre de commerce de l'Atlantique. Comme il a été mentionné, je suis également accompagné de notre présidente-directrice générale Sheri Somerville.

La Chambre de commerce de l'Atlantique représente 94 chambres de commerce, et veille aux intérêts de 16 000 entreprises des quatre provinces de l'Atlantique.

Pendant la pandémie, et même avant, nous avons constaté que l'immigration joue un rôle essentiel dans la stabilité économique de notre région. Les programmes d'immigration ont permis aux collectivités du Canada atlantique d'accroître leur population, et aux entreprises de diversifier leurs compétences et leur main-d'œuvre.

La Chambre de commerce de l'Atlantique est ravie de constater que le gouvernement s'est récemment engagé à augmenter les cibles d'immigration de plus de 400 000 personnes par année au cours des trois prochaines années. Nous sommes également heureux de voir d'anciens dirigeants contribuer positivement à la discussion sur l'immigration, comme le très honorable Brian Mulroney qui a dit récemment que le Canada devait tripler sa population d'ici la fin du siècle.

Afin d'assurer notre croissance et d'avoir une main-d'œuvre vigoureuse, nous devons commencer à éliminer les obstacles que rencontrent les employeurs et les nouveaux arrivants. Les délais de traitement des EIMT ont diminué pendant la pandémie, mais de nombreux employeurs, en particulier dans le secteur agricole comme les autres témoins viennent de le dire, ont déclaré que le gouvernement devait mieux communiquer alors que les restrictions relatives aux déplacements continuent d'évoluer.

Il est également plus coûteux pour les employeurs de recruter des travailleurs immigrants en raison de l'augmentation du coût des vols, des hôtels de quarantaine, de la nourriture à fournir aux travailleurs pendant leur quarantaine et, dans le Canada atlantique, des restrictions obligatoires en raison de la quarantaine de deux semaines. La plupart du temps, tous ces coûts sont à la charge de l'employeur.

Par ailleurs, les EIMT et la lenteur du traitement des demandes de permis ont contribué à la lourdeur du processus de recrutement pour les travailleurs de premier échelon. Même si le programme Entrée express permet aux immigrants de venir au pays dans un délai relativement court, il y a des employeurs de notre région qui ont tenté de recruter des travailleurs de premier échelon — qui ne sont pas admissibles à l'Entrée express —, et dont le processus a pris 12 à 18 mois.

Il n'y a pas que le traitement des demandes de permis qui contribue à la lenteur du processus et au fardeau administratif. Il faut également s'inscrire au Guichet-Emplois du gouvernement du Canada, afficher les offres d'emploi pendant un mois, tel que requis, puis attendre le traitement de l'EIMT.

Le gouvernement devrait favoriser la collaboration avec les entreprises et les collectivités afin d'aider les immigrants et les étudiants étrangers qui tentent de s'intégrer au marché du travail. Il faut accroître les ressources pour aider les immigrants à s'installer dans leurs nouveaux milieux. Les immigrants seront bien placés pour réussir lorsqu'ils seront accueillis comme des membres de la collectivité. Pour leur faciliter la tâche, il faut leur allouer des ressources adéquates pour garantir leur succès à long terme.

La Chambre de commerce de l'Atlantique croit que l'immigration jouera un rôle déterminant dans la reprise économique du Canada. Le gouvernement doit se concentrer sur des programmes visant à accroître l'apprentissage par l'expérience, à accélérer l'immigration, à reconnaître les titres de compétences étrangers, à simplifier les programmes de travail saisonnier et à améliorer les services d'établissement et les stratégies de rétention.

Au lendemain de la pandémie de COVID-19, nous devons avoir un marché du travail robuste et un accès à des travailleurs qualifiés. C'est ce qui nous permettra non seulement de nous rétablir, mais aussi de croître.

Nous tenons à remercier le gouvernement du Canada et le comité de la citoyenneté et de l'immigration pour leur travail des plus importants. L'immigration est essentielle à l'avenir du Canada, et nous devons tous travailler de concert pour que les immigrants réussissent dès leur arrivée. Nous devons aussi nous efforcer activement de réduire le fardeau réglementaire et les délais d'attente pour les immigrants et les employeurs.

Nous sommes prêts à répondre à toutes les questions du Comité.

Je vous remercie, madame la présidente.

● (1615)

**La présidente:** Monsieur Ellis, je vous remercie de vos remarques.

Nous allons maintenant passer aux questions, à commencer par M. Hallan.

Vous avez six minutes, monsieur. Vous pouvez commencer.

**M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC):** Je vous remercie, madame la présidente. Je remercie tous les témoins d'aujourd'hui.

J'aimerais en savoir un peu plus sur les délais de traitement. Beaucoup de gens nous disent sans cesse qu'il y a déjà de longs délais dans le traitement des demandes. Avec les annonces d'Immigration qui se multiplient, les gens craignent que les délais de traitement ne soient encore plus longs.

Je m'adresse aux représentants de l'ANEB et de la Chambre de commerce. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur vos préoccupations relatives à ces retards, et sur le fardeau administratif que vous constatez?

**M. Casey Vander Ploeg:** Je serai bref. Oui, les délais de traitement, les retards, les demandes rejetées et la nécessité de les soumettre à nouveau font tous partie des formalités administratives frustrantes avec lesquelles les employeurs doivent composer.

Nous avons proposé deux mesures qui pourraient aider. La première est l'ajout d'un statut d'employeur de confiance dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires, pour que le traitement des demandes d'employeurs au bon bilan en matière de travailleurs étrangers soit accéléré. Nous pourrions limiter les retards et les longs délais d'exécution.

La deuxième idée consiste à faire une distinction entre les demandeurs au titre du Programme des travailleurs étrangers temporaires qui sont vraiment des travailleurs temporaires et saisonniers et les demandeurs qui veulent occuper un emploi permanent à temps plein dans le volet agricole, et qui feront une transition vers la résidence permanente. Nous pensons que ces deux options amélioreront le programme et aideront à corriger la situation.

● (1620)

**M. Brandon Ellis:** Merci de poser la question. Je vais répondre au nom de la Chambre de commerce.

Nous appuyons aussi l'ajout d'une désignation d'employeur de confiance. Nous avons un programme similaire dans le cadre du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, et nous pensons que ce serait également utile dans d'autres régions du pays.

Les délais dont j'ai beaucoup entendu parler dans la région sont surtout liés à la main-d'œuvre du premier échelon. Par exemple, un Tim Hortons à Happy Valley-Goose Bay, à Terre-Neuve-et-Labrador, doit entamer sa demande un an avant d'avoir le moindre travailleur sur place. Il n'avait pas accès à des travailleurs au moyen du système Entrée express à cause du niveau de compétence du travail. Il doit donc composer avec des délais exceptionnels. Il faut entre 12 à 18 mois pour avoir un travailleur là-bas. J'ai aussi entendu dire que des établissements de soins de longue durée de la région avaient le même problème.

Certains délais auxquels nous faisons face sont surtout attribuables au niveau de compétence et au gouvernement qui ne reconnaît pas nécessairement que des employeurs doivent avoir accès à tous les niveaux de compétence sur le marché du travail.

**M. Jasraj Singh Hallan:** Merci beaucoup de votre réponse. Tous les groupes à qui j'ai parlé m'ont dit la même chose. C'est habituellement les employeurs qui se démènent après toutes ces grandes annonces parce qu'il n'y a pas de vrai plan ou d'aide concrète pour eux.

À titre d'exemple, j'ai reçu un appel aujourd'hui d'un employeur qui a dit que ses employés allaient peut-être tous devoir prendre congé demain parce qu'ils devront présenter une demande dans le cadre du programme Entrée express qui vient d'être annoncé. C'est très préoccupant. Tout juste après les annonces, tout le monde s'est lancé sur les cours d'anglais avant qu'il n'y ait plus de place juste pour pouvoir comprendre cette partie de la demande et être accepté.

Ma prochaine question est encore une fois pour vous deux. Les employeurs vous font-ils part de leur préoccupation par rapport au nouveau programme lancé demain ainsi qu'au fardeau ou à la panique qu'il cause aux employeurs?

**M. Casey Vander Ploeg:** Madame Farn, avez-vous des observations là-dessus?

**Mme Jolayne Farn:** Oui. Beaucoup d'employeurs sont préoccupés à ce sujet, car de nombreuses personnes voudraient s'inscrire au programme, mais il y a beaucoup de formalités administratives lorsqu'elles essaient. En ce qui nous concerne, nous avons aussi beaucoup d'employés qui tentent de suivre des cours d'anglais, pour pouvoir être accepté dans le programme.

**M. Brandon Ellis:** Pour l'instant, nous n'avons pas entendu de commentaires sur les nouveaux volets d'entrée express.

**M. Jasraj Singh Hallan:** Merci beaucoup de vos réponses.

Le système que nous avons actuellement entraîne aussi des retards à cause des mesures de quarantaine, alors que des gens attendent plus de 20 jours avant d'obtenir le résultat d'un test. Pouvez-vous parler un peu de la mesure dans laquelle les employeurs souffrent de ces mesures?

Ils dépensent déjà beaucoup d'argent pour faire venir des gens ici. Pouvez-vous parler du fardeau et de ce que nous pouvons faire pour éliminer une partie des formalités administratives?

**Mme Jolayne Farn:** Je peux parler au nom de l'Association nationale des engraisseurs de bovins. Nous devons attendre longtemps avant de recevoir le résultat des tests de nos employés. Nous devons les payer 30 heures par semaine lorsqu'ils sont en quarantaine. C'est un coût que nous devons assumer à cause des longs délais d'attente pour ce qui est du dépistage. C'est ce que je peux dire en notre nom. Je ne sais pas ce qu'il en est pour la Chambre de commerce.

**M. Brandon Ellis:** Il ne s'agit pas tant du dépistage que des coûts très importants à assumer pour avoir un employé sur le marché du travail ici, dans le Canada atlantique.

**La présidente:** Excusez-moi de vous interrompre, monsieur Ellis, mais votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant passer à M. Schiefke, pour six minutes.

[Français]

**M. Peter Schiefke (Vaudreuil—Soulanges, Lib.):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vais commencer par remercier tous nos témoins d'être parmi nous aujourd'hui, incluant M. Dubé.

Monsieur Dubé, il est dommage que nous ne puissions pas vous entendre, mais nous lirons votre document avec plaisir.

[Traduction]

Je vais commencer mes questions aujourd'hui par Mme Somerville, de la Chambre de commerce de l'Atlantique.

Vous avez tous les deux parlé des difficultés concernant les coûts à assumer pour faire venir des travailleurs étrangers temporaires pendant la pandémie de COVID-19. Je me demande si vous pouvez parler des subventions accordées par le gouvernement fédéral et dire si elles ont eu un effet positif pour vous et vos membres.

• (1625)

**Mme Sheri Somerville:** Je peux certainement en parler. Je pense que ce que nous voyons, c'est que, en général, le temps que des gens passent en quarantaine et dans des hôtels de quarantaine fait toujours augmenter les coûts. Les subventions que le gouvernement offre en ce moment, d'autant plus que les entreprises assument des coûts supplémentaires et essuient des pertes attribuables à 18 mois de fermeture, sont toujours très utiles à la reprise des activités. Les employés doivent néanmoins faire une quarantaine. Ils doivent encore passer du temps aux hôtels.

À l'heure actuelle, je n'ai pas de chiffres concluants sur ces coûts. Je peux dire que les subventions seraient probablement les bienvenues, mais elles ne changeraient rien aux coûts qui sont déjà engagés.

**M. Peter Schiefke:** Je comprends.

Dans des réunions précédentes de comité, plusieurs témoins ont parlé de ces coûts qu'ils assument tous les ans, des milliers de dollars nécessaires pour soumettre les demandes. Ils sont nombreux à avoir proposé un seul formulaire de demande qui serait bon pendant de nombreuses années étant donné qu'une grande partie des travailleurs reviennent tous les ans.

Pensez-vous que ce serait avantageux pour les membres de la Chambre de commerce de l'Atlantique?

**Mme Sheri Somerville:** Monsieur Ellis, vous pouvez intervenir si vous le voulez, mais nous avons le programme des employeurs désignés, qui fonctionne très bien dans le Canada atlantique. Quand on y pense, tout ce qu'on ne doit pas faire deux fois se traduit par des gains d'efficacité, et c'est ce qu'on veut: une efficacité et une efficacité accrues, une réduction des efforts déployés par les employeurs et les employés. Chaque jour perdu compte. C'est ce que nous voulons réduire, et je recommanderais donc sans aucun doute de tenter de mettre en place un programme.

Je sais que nos collègues à la Chambre de commerce du Canada ont parlé de mettre en œuvre le programme temporaire partout au pays. Nous avons obtenu de très bons résultats au Canada atlantique — je ne pense pas exagérer —, et c'est un modèle qui pourrait être reproduit. Je crois que nos collègues à la chambre du Canada ont parlé d'un programme semblable à NEXUS. Nous avons des modèles que nous pouvons reproduire, des pratiques exemplaires qui aideraient à accélérer les processus pour réduire le temps nécessaire et les formalités administratives.

**M. Peter Schiefke:** La Chambre de commerce de l'Atlantique a publié un gazouillis au sujet du programme que nous avons mis de l'avant pour la transition de la résidence temporaire vers la résidence permanente. Elle s'est dite heureuse de voir que 90 000 personnes au Canada obtiendront leur résidence permanente, y compris des travailleurs agricoles. Votre gazouillis disait que la demande est forte pour les six programmes d'immigration du Canada, alors que le pays compte près de 1,5 million de travailleurs et d'étudiants. Vous avez ajouté que la résidence permanente sera accordée à environ 90 000 personnes à compter du 6 mai.

Aimeriez-vous que le programme soit élargi? Serait-ce utile pour les membres de la chambre?

**Mme Sheri Somerville:** Je crois que oui. À vrai dire, il nous faut plus de monde au Canada atlantique. Nous avons une population vieillissante et en déclin, et la croissance inclusive fait partie intégrante de notre croissance économique et de la viabilité de la région. Je dirais que oui, sans aucun doute.

**M. Peter Schiefke:** Merci.

Pour ma dernière question, je vais m'adresser à l'Association nationale des engraisseurs de bovins.

Madame Farn, vous avez dit quelque chose de très intéressant. Vous avez dit que les travailleurs qui traitent les dossiers ne s'y connaissent pas aussi bien en agriculture qu'ils le devraient. Pouvez-vous être plus précise et expliquer ce que vous entendez par là, pour que nous puissions améliorer le système et peut-être mieux sensibiliser et informer les personnes qui traitent ces importants dossiers?

**Mme Jolayne Farn:** Bien sûr.

Lorsque nous soumettons les études d'impact sur le marché du travail, une description de poste est jointe. Cette description de poste indique très clairement que lorsque nous recevons des veaux, nous devons nous en occuper. On ne sait pas en quoi cela consiste. Il faut mettre un implant dans leur oreille — une étiquette —, les vacciner, les maintenir en bonne santé, et leur donner de la nourriture et de l'eau.

On ne comprend pas ce qu'est une manipulation du bétail qui génère peu de stress. Nous devons l'expliquer et passer en revue tout le processus. Certaines personnes m'ont dit comprendre, mais comme cela varie beaucoup d'une personne à l'autre, nous passons beaucoup de temps à l'expliquer. Cette situation aura des répercussions pour l'employeur, à cause de ce manque de connaissances.

• (1630)

**M. Peter Schiefke:** Merci beaucoup, madame Farn.

Madame la présidente, combien de temps me reste-t-il?

**La présidente:** Vous avez environ 25 secondes.

**M. Peter Schiefke:** Bien.

Madame Farn, je vais vous poser rapidement une autre question, ou peut-être à vous, monsieur Vander Ploeg.

Vous avez publié un gazouillis pour dire que vous êtes heureux de voir 90 000 personnes qui sont temporairement au Canada obtenir la résidence permanente. Êtes-vous également favorables à l'élargissement du programme qui vient d'être présenté?

**Mme Jolayne Farn:** Avec certaines modifications...

Allez-y, monsieur Vander Ploeg.

**M. Casey Vander Ploeg:** Mme Farn a parlé de certains aspects du chiffre de 90 000 personnes qui nous posent problème, mais le concept, l'idée, de voies d'accès améliorées à la résidence permanente répond à un besoin essentiel sur lequel nous attirons l'attention depuis des années dans ce dossier.

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre. Votre temps est écoulé.

**M. Peter Schiefke:** Merci à tous.

**La présidente:** Nous passons maintenant à Mme Normandin.

Je vous en prie, madame Normandin. Vous avez six minutes.

[Français]

**Mme Christine Normandin:** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins de leurs présentations.

Mes questions s'adresseront à qui voudra bien y répondre. La première s'adressera aussi à M. Dubé.

J'aimerais qu'on me parle d'un mythe que l'on entend souvent, à savoir que les travailleurs étrangers sont souvent de la main-d'œuvre bon marché. On dirait que c'est quelque chose que l'on entend encore plus souvent dans le contexte de l'agriculture.

Monsieur Dubé, j'en ai parlé avec mon collègue de Lac-Saint-Jean, qui a contribué à l'arrivée de travailleurs étrangers hollandais très qualifiés, si ma mémoire est bonne. Je sais qu'il y a beaucoup de main-d'œuvre très qualifiée. J'aimerais donc avoir vos commentaires sur la qualité de la main-d'œuvre.

Monsieur Vander Ploeg, vous avez aussi parlé du fait que vous cherchiez non pas des travailleurs sous-qualifiés, mais des travailleurs qualifiés. Pourriez-vous faire un commentaire là-dessus?

[Traduction]

**M. Casey Vander Ploeg:** Je vais en parler rapidement pour vous. Merci de poser la question.

Partout au pays, des gouvernements ont augmenté le salaire minimum. Je me souviens de l'appel d'un journaliste sur la situation en Alberta; il voulait savoir si nous étions inquiets à ce sujet. J'ai répondu que nous n'étions pas du tout inquiets, car les engraisseurs de bovins payent beaucoup plus que le salaire minimum. C'est vraiment un salaire suffisant, et il y a des possibilités d'avancement au sein d'une exploitation.

Mme Farn connaît très bien Cristo, un travailleur étranger mexicain qui assume maintenant des fonctions de superviseur et de gestionnaire dans un des plus grands parcs d'engraissement au pays. C'est un formidable exemple de réussite.

Madame Farn, avez-vous quelque chose à ajouter à propos des salaires?

**Mme Jolayne Farn:** Tous nos travailleurs étrangers temporaires excellent et surpassent... et ont un salaire qui augmente beaucoup. Je ne dirais pas qu'ils constituent une main-d'œuvre bon marché.

[Français]

**Mme Christine Normandin:** Merci beaucoup.

Vous avez aussi dit qu'il était parfois difficile de bien faire comprendre vos besoins, notamment auprès de Service Canada. Souvent, vous devez vous adresser aux députés afin d'obtenir de l'information.

Est-ce qu'une ligne téléphonique destinée à répondre à vos questions vous serait utile?

[Traduction]

**Mme Jolayne Farn:** Ce service serait extrêmement utile — très utile.

[Français]

**Mme Christine Normandin:** Dans cette même veine, serait-il plus utile d'obtenir le soutien d'agents qui ont accès aux dossiers de vos travailleurs que celui de préposés qui donnent de l'information générale?

[Traduction]

**Mme Jolayne Farn:** Oui. Ce serait très utile. Ils sauraient comment l'ensemble du processus fonctionne.

[Français]

**Mme Christine Normandin:** Les représentants de la Chambre de commerce de l'Atlantique veulent-ils faire un commentaire là-dessus?

[Traduction]

**M. Brandon Ellis:** Nous serions d'accord.

S'il y a une chose que nous recommanderions au gouvernement de faire, c'est accroître les ressources à Citoyenneté et Immigration. Je pense que ce serait une idée formidable.

[Français]

**Mme Christine Normandin:** Merci beaucoup.

[Traduction]

**Mme Sheri Somerville:** Si je peux me permettre un ajout, à propos d'un service de conciergerie comme un service téléphonique spécial, on peut regarder ce que la Nouvelle-Écosse a fait à son bureau de l'efficacité réglementaire, l'ORASE, c'est-à-dire créer un guichet unique où les entreprises peuvent parler à une personne. Le gouvernement s'occupe ensuite en coulisses de tout ce qu'il doit faire pour donner la bonne réponse aux gens.

C'est extrêmement utile pour les entreprises. Le temps consacré à l'appel ou à la recherche d'information est du temps bien utilisé pour parvenir à son objectif; c'est nécessaire.

• (1635)

[Français]

**Mme Christine Normandin:** Merci beaucoup.

Pour l'Association nationale des engraisseurs de bovins, vous avez parlé du soutien financier offert pendant la crise. Nous savons que la somme accordée s'élève à 1 500 \$ et qu'elle passera à 750 \$ à partir du 15 juin.

Est-ce que cette somme est suffisante dans le contexte de la crise actuelle?

[Traduction]

**M. Casey Vander Ploeg:** Je vais poser la question à Mme Farn.

**Mme Jolayne Farn:** Je dirais que non. Cela ne suffit pas.

[Français]

**Mme Christine Normandin:** Merci.

J'aimerais vous entendre sur une question qui est parallèle à celle des travailleurs temporaires: la santé animale.

Est-ce que le fait d'avoir une prévisibilité en ce qui a trait aux travailleurs temporaires, de toujours avoir un bon roulement d'employés, est bénéfique pour la santé animale?

[Traduction]

**Mme Jolayne Farn:** Tout à fait, oui, car le bien-être des animaux est extrêmement important. On veut leur donner la meilleure vie possible, et il faut des gens pour le faire. C'est un travail qui se poursuit 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Il faut leur donner de la nourriture et de l'eau, et surtout les soigner. S'ils boitent ou qu'ils sont malades, il faut les soigner. Nous voulons les maintenir en vie.

Oui, nous avons besoin de ces personnes pour assurer le bien-être des animaux.

[Français]

**Mme Christine Normandin:** Merci beaucoup.

Comme il me reste peu de temps, j'aimerais poser une question, quitte à y revenir, sur la durée des permis de travail et des études d'impact sur le marché du travail, ainsi que sur la prévisibilité.

J'aimerais savoir si ce sont toujours les mêmes travailleurs qui reviennent pour les mêmes employeurs, ce qui justifierait une prolongation de la durée des permis de travail et des études d'impact sur le marché du travail étant donné la récurrence, d'année en année, des postes à pourvoir.

Je pense que je n'aurai pas le temps d'entendre la réponse, madame la présidente, mais j'y reviendrai à mon prochain tour.

[Traduction]

**La présidente:** Votre temps est écoulé. Vous pourrez intervenir encore une fois au deuxième tour.

Nous passons maintenant à Mme Kwan.

Madame Kwan, vous avez six minutes pour poser vos questions. Je vous en prie.

**Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci à tous les témoins.

J'ai été particulièrement intriguée lorsqu'on a dit que ce que IRCC doit vraiment faire, c'est avoir un volet pour, peut-être, les immigrants peu spécialisés ou ayant des compétences différentes qui souhaitent obtenir la résidence permanente au Canada. Le ministère doit aussi cibler plus particulièrement les travailleurs saisonniers pour que nous puissions avoir un plus large éventail de processus de demande de résidence permanente et mieux gérer les besoins actuels.

Le volet de l'immigration du Canada ciblait toute la gamme de compétences professionnelles — élevées, moyennes et faibles —, mais à l'heure actuelle, notre système cible surtout les personnes hautement qualifiées. Seriez-vous favorable à ce que le Canada rétablisse un volet de l'immigration qui cible l'ensemble des compétences. Je soupçonne que beaucoup de personnes veulent travailler dans différents domaines et obtenir leur statut de résident permanent au Canada.

Je me demande si les témoins ont des observations à faire là-dessus.

**M. Casey Vander Ploeg:** Je pense que c'est une question très importante, une observation très importante.

Nous pensons — et nous y avons aussi réfléchi longtemps — qu'il nous faut une solution durable à ce problème. Ce n'est que le commencement. Les baby-boomers prennent leur retraite. Je crois que nous subissons des pressions accrues pour élargir la population active au Canada.

L'une de nos recommandations au gouvernement est d'apporter une solution à long terme en établissant un volet de l'immigration économique dans le système d'immigration pour répondre à la nécessité d'avoir une main-d'œuvre diversifiée, grâce à l'ancien concept de parrainage des immigrants par les employeurs.

C'est de cette façon que mes parents sont venus au pays. Mon père était électricien, mais il est venu en tant que travailleur agricole étant donné que le Canada avait besoin de travailleurs agricoles et que mon père avait besoin du Canada. C'était parfaitement compatible.

Nous pensons qu'il y a certainement des leçons à apprendre de la façon dont le dossier a été géré dans le passé.

• (1640)

**M. Brandon Ellis:** Nous pensons tout simplement qu'il y a au Canada atlantique et dans l'ensemble du pays des domaines pour mettre à profit toutes les compétences. Il y a de la place pour tout le monde.

Comme je l'ai dit plus tôt, au Tim Hortons à Happy Valley-Goose Bay, 37 des 40 travailleurs ont immigré. Ce sont des nouveaux venus au pays. Les Philippins représentent maintenant 1,2 % de la population labradorienne. La Labrador fait des choses formidables sur le plan du recrutement et de l'immigration à l'échelle internationale. Nous avons besoin de faire venir des gens compétents partout au pays pour continuer de le bâtir.

**Mme Jenny Kwan:** Merci beaucoup de votre réponse. Je suis d'accord. En fait, je pense qu'il serait bénéfique pour le Canada, dans tous les sens du terme, d'avoir accès à toute la gamme de compétences qu'offrent les immigrants venant au pays.

J'aimerais maintenant parler de la nouvelle annonce gouvernementale concernant la nouvelle voie vers la résidence permanente pour 90 000 travailleurs étrangers temporaires. Les détails de ce programme seront annoncés demain, mais nous savons déjà quels problèmes il comporte.

D'après ce que j'ai compris, ce sera « premier arrivé, premier servi » et les travailleurs devront passer un examen linguistique. Il existe un arriéré de travailleurs qui tentent, entre autres, de répondre aux exigences linguistiques. Je me préoccupe donc de la suite des choses.

Que devrait faire le gouvernement, selon vous, à la suite de cette annonce, pour améliorer le programme?

Un autre problème soulevé par certains travailleurs, c'est celui de la technologie. Certains n'ont pas accès à la technologie nécessaire pour faire leur demande, car ils travaillent sur une ferme ou dans une région où la large bande est lacunaire. Si, en effet, le programme suit le principe du « premier arrivé, premier servi », ces travailleurs pourraient être laissés pour compte.

Vos travailleurs vous ont-ils parlé de ce genre de préoccupations? Qu'en est-il des employeurs?

**M. Casey Vander Ploeg:** Allez-y, madame Farn.

**Mme Jolayne Farn:** Oui. Nos travailleurs sont préoccupés par cette approche du « premier arrivé, premier servi ». De plus, ils n'ont pas accès à un consultant en immigration. Ils doivent entamer les démarches seuls et payer les frais qui y sont rattachés, frais qui ne seront pas remboursés si les choses ne fonctionnent pas. Si toutes les exigences ne sont pas respectées à la lettre, ils perdent ce montant d'argent, qui n'est pas négligeable pour eux. Je ne parle pas seulement des exigences sur la connaissance de l'anglais, mais de l'ensemble.

**Mme Jenny Kwan:** Merci.

Quelqu'un d'autre désire-t-il ajouter quelque chose?

**Mme Sheri Somerville:** Je ne pense pas pouvoir répondre à la question, monsieur Ellis. Je ne suis pas trop au courant de ce dossier et de ses possibles incidences dans la région de l'Atlantique.

Comme l'a dit Mme Farn, chaque étape ou retard supplémentaire représente un fardeau pour les employeurs. Je ne sais pas quelle est la solution à ce problème, à moins d'obtenir le temps de traitement ou un préavis pour les exigences linguistiques ou autre... Je dirais qu'il n'y a pas de solution facile. Si le programme est annoncé demain...

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, madame Somerville. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant passer au prochain tour de questions.

Nous allons débiter avec M. Allison.

Monsieur Allison, vous disposez de cinq minutes pour vos questions. Allez-y, je vous prie.

**M. Dean Allison (Niagara-Ouest, PCC):** Merci, madame la présidente.

J'aimerais aussi remercier nos témoins.

Monsieur Vander Ploeg, mes beaux-parents sont partis de l'Europe de l'Est pour s'installer au Canada il y a de nombreuses années pour travailler sur une ferme, et je crois que vous avez visé juste: c'est une superbe première expérience de travail. Ils ne connaissaient pas du tout la langue. Si on leur avait demandé de passer un examen linguistique, ils auraient été rejetés et n'auraient pas eu cette occasion.

Monsieur Ellis, vous avez parlé d'employés au Tim Hortons. Je peux vous garantir, à titre d'ancien franchisé d'un Tim Hortons, que si nous pouvions embaucher des locaux, nous ne voudrions jamais avoir recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires, car il est coûteux. Vous l'avez mentionné.

La réalité, c'est que les gens croient, étrangement, que... Je réalise qu'il existe potentiellement des gens qui croient que ce programme alourdit le système, mais, dans l'ensemble, je dirais que les gens traitent très bien ces travailleurs étrangers temporaires. Au bout du compte, ils font ce qu'ils doivent faire. Cela comprend cela dit certains enjeux comme celui du logement.

J'ai une question pour vous, madame Farn. Vous avez parlé des études d'impact sur le marché du travail, les EIMT. Il est curieux de constater que nous suivons le même processus chaque année, espérant que, peut-être, quelque chose aura changé et estimant qu'il est nécessaire de publier des offres en ligne, car peut-être que des employés apparaîtront comme par magie cette année.

Que pouvons-nous faire pour simplifier le processus ou le programme? Comment pouvons-nous simplifier les choses? Devrait-on réduire les frais? Est-ce une partie de la solution? Devrait-on réduire la période d'attente? Si vous faites de la publicité de façon évidente une année... Qu'est-ce qui pourrait simplifier la gestion du programme, selon vous?

• (1645)

**Mme Jolayne Farn:** Tout d'abord, je pense que de régler l'enjeu de la publicité nous faciliterait la vie. Dans le milieu agricole, nous faisons de la publicité sans cesse pour que des Canadiens viennent travailler pour nous. Pourquoi devons-nous, deux semaines avant une EIMT, prouver que nous avons bel et bien fait de la publicité pour embaucher des Canadiens? C'est illogique. Nous faisons de la publicité sans cesse.

À l'heure actuelle, nous avons quatre volets agricoles, et une règle différente s'applique à chacun d'entre eux pour les EIMT. Ce serait bien d'avoir un processus simplifié à l'avenir. Il nous faut donner tous les renseignements essentiels pour ces EIMT — les lettres des employeurs, la preuve de publicité — et ceux-ci sont ensuite envoyés à un agent de Service Canada qui est probablement confus quant aux questions qu'il devrait poser aux personnes concernées.

Je crois que le processus des EIMT devrait être simplifié et qu'il faudrait avoir les bons agents en poste pour poser des questions. Si nous pouvions embaucher des Canadiens, nous ne dépenserions pas notre argent dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Or, ce n'est pas le cas.

**M. Dean Allison:** Tout à fait.

Vous en avez parlé plus tôt, madame Somerville et monsieur Ellis. La côte Est est une région merveilleuse. Je présume que vous seriez, bien sûr, en faveur d'un programme économique pour une voie vers la résidence permanente, car c'est difficile d'embaucher des employés dans votre région. Au bout du compte, je pense que lorsque nous pouvons accueillir des gens dans nos collectivités qui peuvent en faire partie, c'est bénéfique à long terme, pas seulement pour la côte Est mais certainement aussi partout au Canada.

Pouvez-vous nous parler de vos expériences sur la côte Est?

**M. Brandon Ellis:** Je peux répondre.

Nous avons besoin d'une gamme variée de compétences dans la région de l'Atlantique. Notre région est grandement rurale, ce qui signifie que nous avons des employeurs qui demandent des compétences assez élevées aux nouveaux arrivants, mais nous en avons aussi d'autres qui n'exigent que des compétences de base. Je connais plusieurs employeurs dans la région, ne serait-ce même qu'ici dans les alentours de St. John's, qui n'arrivent pas à trouver des travailleurs. Nous devons donc nous tourner vers des travailleurs étrangers. Nous ne pouvons pas nous limiter à la région de l'Atlantique.

Notre population est également plus âgée. Nous allons avoir grandement besoin d'immigration au cours des prochaines années, car de plus en plus de travailleurs quitteront le marché du travail et devront être remplacés.

Par-dessus tout, nos membres ont besoin d'avoir accès à des travailleurs qualifiés, quelles que soient leurs compétences.

**M. Dean Allison:** Merci.

Madame Somerville, voulez-vous ajouter quelque chose?

**Mme Sheri Somerville:** Je fais moi-même partie de la population vieillissante, et je dirais que oui, tout à fait, nous entendons constamment parler de cet enjeu.

Une entreprise nous a dit qu'elle aura besoin de 10 000 travailleurs de tous les niveaux de compétences au cours des cinq prochaines années. Nous avons l'agriculture. Nous avons l'aquaculture. Les étudiants sont une bonne première ligne de défense, alors nous devons veiller à accueillir des étudiants étrangers dans nos universités et à les intégrer dans nos collectivités.

J'aimerais faire écho à ce que M. Ellis a dit. Oui, nous avons besoin de plus de travailleurs partout au Canada, mais je crois que l'heure est un peu plus grave dans la région de l'Atlantique. Notre région est merveilleuse et magnifique, et nous tentons de la vendre à tout le monde.

**La présidente:** Désolée de vous interrompre, madame Somerville. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant passer à M. Regan.

Monsieur Regan, vous disposez de cinq minutes pour votre tour de questions.

**L'hon. Geoff Regan:** Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Somerville, je vous dirais que M. Allison et moi faisons assurément partie de cette population vieillissante. Je pense que nous vous devançons à cet égard et que mon collègue dirait de même. Je le vois hocher la tête.

J'ai aimé l'entendre dire que la côte Est est une région merveilleuse. Je suis heureux qu'il le reconnaisse. La région du Niagara est plutôt bien, elle aussi. Elle a de bons vignobles et de bons fruits, entre autres. Mes beaux-parents vivent en Ontario, donc je suis obligé de complimenter leur province.

Monsieur Ellis, vous avez parlé des lendemains de la pandémie. Pouvez-vous nous dire ce sera quand? Je rigole. Cela dit, vous avez parlé d'une augmentation de l'apprentissage par expérience. Ma question s'adresse à vous ou à Mme Somerville: Comment envisagez-vous cela?

**M. Brandon Ellis:** Nous avons simplement besoin de programmes gouvernementaux pour augmenter l'apprentissage par expérience, afin que les nouveaux arrivants, mais les Canadiens locaux, aussi, puissent avoir accès au marché du travail ou augmenter leur niveau de compétences.

• (1650)

**L'hon. Geoff Regan:** Je représente la circonscription d'Halifax-Ouest. Il y a quelques années, j'ai vu des rapports qui prétendaient que ma circonscription est la plus diversifiée parmi celles qui se trouvent à l'Est de Montréal. Je pourrais dire que c'est l'épicentre de l'immigration dans la région de l'Atlantique, mais c'est bien de voir arriver des immigrants ailleurs dans la région aussi.

Je contesterais quelque peu votre argument selon lequel la région est très rurale. Certes, en termes de population, elle est plus rurale qu'ailleurs au pays, et c'est important d'en tenir compte, mais au cours des dernières décennies, la région s'est urbanisée de plus en plus. Je pense que nous nous entendrions là-dessus.

Cela dit, j'aimerais vous poser une question sur les défis auxquels le marché du travail fait face dans la région de l'Atlantique. D'après vos membres, à quel point la rétention de la main-d'œuvre pose problème? Comment cela se compare-t-il aux efforts pour attirer de nouveaux talents? Quelle est la dynamique?

Est-ce que la région de l'Atlantique s'en tire somme toute bien avec ses objectifs pour attirer et garder de nouveaux arrivants? Qu'en est-il du projet pilote en immigration dans la région?

**M. Brandon Ellis:** Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique est un outil important pour nos efforts en immigration dans la région. Nous félicitons grandement le gouvernement de l'avoir mis en oeuvre et prolongé.

Je suis d'accord avec vous. Je ne vais pas vous contredire sur le fait que beaucoup de gens dans la région migrent vers les centres urbains; cela dit, beaucoup demeurent dans des milieux ruraux aussi, alors il est important de trouver un équilibre.

Pour ce qui est de la rétention de la main-d'œuvre et comme je l'ai dit plus tôt, certains employeurs doivent parfois attendre entre 12 et 18 mois avant d'accueillir des travailleurs aux compétences de base avec le processus d'immigration actuel. Bien souvent, ces nouveaux arrivants au pays font aussi une demande de résidence permanente.

C'est très difficile de convaincre des travailleurs aux compétences de base qui se rendent dans des régions rurales du pays d'y rester lorsqu'ils sont dans le processus de résidence permanente depuis 12 mois et qu'ils ne sont plus liés à leur employeur. Si les travailleurs obtiennent leur résidence permanente, vous pouvez concevoir qu'ils peuvent alors décider d'aller vivre à Toronto ou dans une région plus urbaine. C'est difficile pour certains de nos employeurs ruraux, bien sûr. Il existe des problèmes de rétention de la main-d'œuvre.

**L'hon. Geoff Regan:** Ma prochaine question s'adressera à M. Vander Ploeg. Quelle a été votre expérience avec certains des programmes pilotes gouvernementaux, comme par exemple avec le Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire?

Pensez-vous que le gouvernement devrait poursuivre dans cette voie? Avez-vous retiré quelque chose de positif de ce type de programmes?

**M. Casey Vander Ploeg:** Oui, bien sûr, ce type de programmes a été très important pour le milieu de la transformation dans notre industrie. Les engraisseurs de bovins se préoccupent autant de la pénurie de main-d'œuvre dans nos usines de transformation et de produits agroalimentaires que nous sur les fermes, car les problèmes de leur côté de la chaîne d'approvisionnement se répercutent sur les fermes et font baisser leurs revenus. Nous savons qu'ils ont beaucoup de difficulté en matière de main-d'œuvre; c'est pourquoi nous collaborons avec les transformateurs pour la mise en oeuvre du programme pilote.

Le programme pilote cherche à examiner l'enjeu sous l'angle politique afin d'élaborer des politiques et des programmes qui fonctionneront au bout du compte. L'un des problèmes avec l'annonce sur les 90 000 travailleurs étrangers temporaires, c'est qu'elle est arrivée de nulle part. Nous avons tous été pris de court et nous devons résoudre tout un casse-tête, désormais, pour en profiter.

**La présidente:** Désolée de vous interrompre, monsieur Vander Ploeg, mais le temps de M. Regan est écoulé.

Nous allons maintenant passer à Mme Normandin.

Madame Normandin, vous disposez de deux minutes et demie pour vos questions. Allez-y, je vous prie.

[Français]

**Mme Christine Normandin:** Merci beaucoup.

Ma question s'adresse à l'ensemble des témoins. J'ai déjà un peu annoncé mes couleurs.

On le sait, le manque de main-d'œuvre est présentement chronique. Il existe depuis plusieurs années, n'est pas un phénomène nouveau ni différent non plus année après année. Ce sont toujours les mêmes employeurs, souvent les mêmes employés qui assument les mêmes tâches depuis un an, cinq ans, dix ans et parfois même plus.

Dans ce contexte, j'aimerais vous entendre sur la pertinence d'augmenter la durée des permis de travail et de la validité des études d'impact sur le marché du travail, notamment pour assurer plus de prévisibilité.

• (1655)

[Traduction]

**M. Casey Vander Ploeg:** Je vous remercie de votre question et je serai bref.

Ce dont nous parlons, c'est d'avoir un système plus permanent. On doit se rendre compte qu'il ne s'agit pas d'enjeux ponctuels qui se règlent chaque fois qu'il y a une EIMT ou qu'on accueille un travailleur avec un visa de travail valide.

Nous devons adopter une approche davantage axée sur les programmes et les politiques. Je crois sincèrement que c'est l'approche que nous devrions préconiser, tout en cherchant à réduire le fardeau réglementaire et les coûts administratifs qui y sont rattachés. Nous devons reconnaître que nous allons naviguer dans ce système pendant un bon bout de temps pour veiller à obtenir les travailleurs dont nous avons besoin au pays.

[Français]

**Mme Christine Normandin:** J'aimerais savoir si les représentants de la Chambre de commerce de l'Atlantique ont un commentaire à faire. Sinon, j'ai d'autres questions.

Madame Somerville, je vous écoute.

[Traduction]

**Mme Sheri Somerville:** Rapidement, je dirais que je suis d'accord. Il faut réduire le plus possible les activités redondantes pour les employés... Ce serait bon d'élargir le programme afin qu'on ne revienne pas au même point année après année. Je suis d'accord avec M. Vander Ploeg à ce sujet.

[Français]

**Mme Christine Normandin:** Parfait, je vous remercie.

Au sujet des études d'impact sur le marché du travail, devrait-il y avoir plus de flexibilité quant à leur durée de validité dans les régions où le taux de chômage est bas, puisque nous savons qu'il y manquera de main-d'œuvre?

[Traduction]

**M. Casey Vander Ploeg:** Le taux de chômage n'est qu'une mesure. L'Alberta présente de très hauts taux de chômage, pour des raisons évidentes, mais certaines régions de la province ont des besoins criants de main-d'œuvre. Nos emplois se trouvent dans les régions rurales. Le travail se fait à l'extérieur. C'est de l'agriculture. C'est différent. Il ne faut pas l'oublier. Il y a des mesures autres que le taux de chômage.

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, mais vous n'avez plus de temps.

Nous allons entendre Mme Kwan pour terminer.

Madame Kwan, vous disposez de deux minutes et demie pour vos questions. Vous avez la parole.

**Mme Jenny Kwan:** Merci.

On a évoqué la question du soutien à la réinstallation, qui est particulièrement important dans les collectivités rurales, plus que dans les centres urbains comme celui d'où je viens. Quelles formes de soutien à la réinstallation seraient utiles dans vos régions, afin d'aider les travailleurs, de les attirer dans votre collectivité et de les inciter à rester?

**M. Casey Vander Ploeg:** Madame Farn, avez-vous une idée?

**Mme Jolayne Farn:** Il y a toujours des problèmes de logement dans les régions rurales, et aussi des problèmes de transport, pour diverses raisons. Les conjoints des travailleurs ont peut-être un emploi dans une région urbaine, et nous voulons qu'ils travaillent dans la région rurale. Il y a des enjeux en matière de transport et de logement.

Monsieur Vander Ploeg, voulez-vous ajouter quelque chose?

**M. Casey Vander Ploeg:** Je crois qu'il faut garder ceci en tête: lorsqu'un groupe d'immigrants se forme dans une communauté, les membres de ce groupe s'entraident. C'est ce que j'ai vécu lorsque j'étais enfant. Nous voulons encourager cette entraide, mais elle se fait de façon organique également. Nous devrions favoriser cet esprit de communauté.

**M. Brandon Ellis:** Je suis d'accord. L'esprit de communauté est essentiel. Je connais plusieurs employeurs qui tentent de recruter les membres de la famille et les amis des immigrants qui travaillent

pour eux et qui se sont installés dans la communauté. C'est ce qui favorise la conservation de l'effectif. Nous devons aider les immigrants, de différentes façons. Je pense notamment à l'aide au logement ou à un document d'information à l'intention des travailleurs.

Certains immigrants arrivent ici et se demandent comment obtenir une carte SIM ou à quel endroit aller pour trouver certaines choses. Toute mesure qui peut aider les immigrants à s'intégrer à la communauté et à s'établir est importante.

**Mme Jenny Kwan:** Je me demande si la langue est un enjeu. Dans le cadre du nouveau programme, les travailleurs doivent passer une évaluation linguistique. Si les gens travaillent déjà ici, ils sont en mesure de communiquer avec vous. Avons-nous vraiment besoin d'une autre évaluation linguistique?

**La présidente:** Madame Kwan, vous n'avez plus de temps.

• (1700)

**Mme Jenny Kwan:** Est-ce que je peux entendre la réponse d'un des témoins, rapidement?

**La présidente:** Oui, en 10 secondes.

**Mme Jolayne Farn:** C'est un problème et il faudrait un meilleur appui à cet égard, oui.

**La présidente:** Voilà qui met fin à cette partie de la réunion.

Au nom des membres du Comité, je tiens à remercier tous les témoins d'avoir comparu devant nous aujourd'hui. Votre témoignage est important aux fins de notre étude.

Si vous n'avez pas pu vous exprimer en raison d'un manque de temps et que vous souhaitez transmettre d'autres renseignements au Comité, vous pouvez toujours le faire par écrit. Nous allons en tenir compte dans le cadre de la préparation de notre rapport.

Je vais suspendre la séance pendant quelques minutes. Les membres du Comité doivent quitter la séance publique et rejoindre la séance à huis clos dans Zoom. Il faut quelques minutes à l'équipe des TI pour lancer la séance à huis clos. Vous pouvez maintenant quitter la réunion.

Merci.

[La séance se poursuit à huis clos.]





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>